Département de l'Essonne **Délibération N°DEL2026-090**
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon
Commune de Boissy-sous-Saint-Yon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : **09/10/2026**
Date d'affichage : **22/10/2026**

Nombre de conseillers :
En exercice : **27**
Présents : **24**
Votants : **25**
Formant la majorité des membres en exercice.

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en salle de la Grange aux Anneaux à Boissy-Sous-Saint-Yon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.

Étaient présent(e)s :
M. PICHON Jean-Marc – M. IBOUADILÈNE Francis – Mme MOUNOURY Aurélie – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – Mme GAUTHIER Corinne – M. GATTO Stéphane – M. DA SILVA Frédéric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme BILIEN Carine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme DUCHOSAL Christine – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme MASSON Nadia – Mme DUSOLLE Stéphanie – M. FRAQUELLI Mickaël – Mme CHERON Magali – Mme MULLARD Nathalie – M. DELAUNAY Bruno – Mme FRAQUELLI Emilie – M. DIABY Moctar – Mme PAQUET Sandrine – M. TABART Cédric.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) :
M. NJATANG Urbain a donné procuration à Mme FRAQUELLI Emilie

Absent(e)(s) excusé(e)s :
Mme HEMON Alexandra
M. SANTINI Pierre

M. FAUCHÉ Fabien a été désigné comme secrétaire de séance.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ÉCOLES DE L'ACADÉMIE

Madame Aurélie MOUNOURY, 2ème Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, expose au Conseil municipal qu'il convient de délibérer afin que le

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.boissy-ssy.fr/documents_administratifs/85427

Maire puisse signer l'avenant à la convention permettant l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) à l'école maternelle Fontaine Saint Lubin.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la décision du Maire n° 2022-036 relative à la signature d'une convention relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail à l'école élémentaire,

VU la délibération n°2026-019 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer un avenant à la convention signée le 24 juin 2022 permettant l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) afin d'en permettre l'utilisation à l'école maternelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention signée le 24 juin 2022 permettant l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Boissy-sous-Saint-Yon, le 15 octobre 2026.

Le secrétaire de séance,
Fabien FAUCHÉ

Le Maire,
Jean-Marc PICHON

Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20261015-2026-090-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.boissy-ssy.fr/documents_administratifs/85427